Lettre d'information des maïsiculteurs

Ce message est au format HTML. Si vous ne parvenez pas à le lire, suivez ce lien





Maïs Actus

Lettre d'information des maïsiculteurs

N°2 - Septembre 2018

Trois fois par an, l'Association Générale des Producteurs de Maïs vous informera des dernières actualités du maïs et des actions menées par l'AGPM au service de tous les maïsiculteurs.

Les aléas climatiques frappent encore!

Excès d'eau au printemps et retard des semis dans le sudouest, interminable sécheresse estivale : l'année 2018 démontre une fois de plus l'importance de l'eau pour garantir la production française. S'il est encore trop tôt pour faire des pronostics de récolte, il y aura en moyenne 30 quintaux / hectare de différence, entre les maïs irrigués



et les autres (mais l'écart est largement supérieur dans les zones les plus sèches). Autre fait marquant, l'avance de presque tous les maïs en particulier en Rhône-Alpes, Alsace, Bretagne Normandie, Pays de Loire, Centre IDF et Poitou-Charentes. Les grains seront donc récoltés à faible humidité dans ces zones. Quant aux maïs du Sud-Ouest, ils ont partiellement rattrapé leur retard et les premières récoltes débuteront en octobre.

En maïs fourrage, les récoltes se terminent. Démarrées très tôt début août en Normandie-Picardie elles sont déjà ensilées dans le quart nord-ouest. Sans surprise, la sécheresse a affecté les rendements, favorisant des transferts de cultures destinées à la récolte en grain vers une récolte en ensilage.

Pourquoi l'AGPM s'est-elle battue pour le Sonido ?

Cela fait 20 ans que les insecticides de la famille des Néonicotinoïdes sont menacés et leur interdiction à compter du 1 er septembre est le résultat de longues années de défiance à l'égard d'une famille de solutions innovantes et efficaces mais accusée - sans irréfutable preuve -

d'être à l'origine de tous les maux de l'apiculture.



C'est une réelle difficulté pour les producteurs de maïs qui, avec la disparition du Sonido, n'auront plus que les pyréthrinoïdes pour protéger les cultures des ravageurs du sol. Fort du rapport de l'ANSES de mai dernier, soulignant l'absence de solution pour lutter contre les mouches, l'AGPM a formulé une demande de dérogation auprès du Ministre de l'Agriculture. Il ne s'agissait nullement de faire fi des attentes sociétales, ni de rester sourd aux interrogations de notre agence nationale sur le profil de la molécule, mais d'être pragmatique. L'objectif était de permettre l'utilisation du produit dans les zones de culture affectées par les mouches, et sous forme d'enrobage de semences, qui limite l'exposition de l'utilisateur. Notre demande a reçu une fin de non-recevoir en totale contradiction avec la promesse présidentielle de ne laisser aucun agriculteur sans solution. L'AGPM a dénoncé cette posture par voie de communiqué de presse et reste mobilisée, avec l'institut technique Arvalis, pour trouver des solutions. Toutes les pistes sont investiguées : techniques, comme juridiques.

Mauvais signal pour l'innovation variétale

Sollicitée par l'état français sur le statut réglementaire des variétés de colza obtenues par les nouvelles techniques de mutagénèse (utilisées par les sélectionneurs afin de générer de la biodiversité utile), la Cour de Justice Européenne a rendu son avis fin juillet : ces nouvelles méthodes doivent être considérées comme des OGM



et être soumises aux mêmes obligations réglementaires. Cette décision empêche donc leur développement en Europe : un fort mauvais signal pour notre agriculture, privée une fois de plus d'outils de sélection performants et en développement, notamment outre-Atlantique. Mais c'est également une mauvaise nouvelle pour les consommateurs en attente d'une alimentation reposant le moins possible sur la chimie. A présent, seule une évolution de la règlementation pourrait faire sortir l'innovation variétale de l'impasse. C'est un chemin long et semé d'obstacles mais dans lequel il nous faudra collectivement s'engager.

CET ÉPI M'ÉPATE À LA RADIO

Le programme *Parlons maïs* sur France Info s'est déroulé durant quatre semaines du 25 juin au 20 juillet en pleine période de production du maïs. Du lundi au vendredi les auditeurs du journal

de midi ont entendu parler de la culture dans toute sa diversité à travers des témoignages d'agriculteurs, d'experts, agronome, chef cuisinier, diététicien, historien, géographe.



> Écouter les chroniques radio

RECETTES AU MAÏS EN VIDÉO

La joyeuse équipe de la chaine du web Youcook a mis le maïs à l'honneur à travers 3 recettes (salade mexicaine, wrap au poulet et au popcorn, poisson au maïs doux.

> Voir la recette du wrap

Laurent Mariotte a également créé pour la filière une belle recette de gaspacho au maïs doux pour son émission Petits plats en équilibre.

> Voir la recette du gaspacho



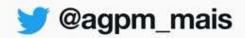
Abonnez-vous à nos publications

Marché Maïs : lettre économique hebdomadaire sur l'actualité mondiale, européenne et française des marchés du maïs

Corn Market : la cote des marchés hebdomadaires du maïs au niveau européen et mondial

AGPM Info technique et AGPM Info économie : lettres mensuelles sur les grands sujets de l'actualité maïsicole

> JE M'ABONNE



AGPM - Association Générale des Producteurs de Maïs

Siège social 21 chemin de Pau 64121 Montardon Site de Paris 23-25 avenue de Neuilly 75116 PARIS

Crédits photos : Maizeurop

SIRET: 782 357 040 000 32 - Cet email est destiné à votre entreprise et est conforme à la législation en

vigueur et aux délibérations de la CNIL des 22 et 30 mars 2005 sur la prospection par courrier électronique dans le cadre professionnel. Conformément à l'article 34 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification des données nominatives vous concernant. Si vous ne souhaitez plus recevoir d'e-mailing de notre part, <u>suivez ce lien</u> Notre politique de confidentialité des données est accessible sur <u>politique de confidentialité</u>